



DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°32-2021
Point 4.9.8.4

Point 4.9.8.4 de l'ordre du jour

Tarif du Test of English for International Communication (TOEIC) pour 2020-2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Compte tenu du nombre d'étudiants appelés à se présenter aux épreuves du TOEIC en 2019-2020, toutes formations confondues, y compris les formations d'ingénieurs, le tarif consenti à l'Université de Strasbourg par la Société Educational Testing Service ETS est de 46 TTC € (soit 45.5€ pour le test et 0.5€ pour l'attestation) pour 2020-2021.

Ce tarif est le même que pour l'année universitaire 2019-2020.

Ce montant comprend les frais :

- d'inscription,
- d'envoi du matériel de test et des feuilles de réponses,
- de correction,
- de l'attestation des résultats. NB : l'envoi n'est plus automatique mais doit être demandé expressément lors de la commande par la composante concernée.

Il ne comprend pas la fourniture du certificat, qui constitue pour l'étudiant une option, ni les frais de surveillance des tests.

Le 26 janvier 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 22 voix pour (unanimité).

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif du Test of English for International Communication (TOEIC) pour 2020-2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT